



RÈGLEMENT DES COURSES

La course Nature d'Héloïse

Les Foulées d'Abélard

La course d'Astrolabe

Biathlon des p'tits philosophes

Art. 1 – PARTICIPATION

L'association Pallet Tourisme & Loisirs organise le dimanche 07 juillet 2019 :

LA 25 ÈME ÉDITION DES FOULÉES D'ABÉLARD

La Course nature d'Héloïse à 8h30-25km est ouverte aux catégories juniors (avec autorisation parentale pour les mineurs), espoirs, seniors et masters.

Les foulées d'Abélard à 9h00-14km est ouverte aux catégories cadet(te)s (né(e)s en 2002/03), juniors (*avec autorisation parentale pour les mineurs*), espoirs, seniors et vétérans.

La Course d'Astrolabe à 9h00-7km est ouverte dès la catégorie cadet(te)s (né(e)s en 2002/03) *avec autorisation parentale pour les mineurs*, ainsi qu'aux juniors, espoirs, seniors et masters.

Le triathlon des p'tits philosophes à 11h00 est réservé aux enfants de 2007 à 2013 *sous réserve d'autorisation parentale*.

Les engagés mineurs à la date de l'épreuve, devront fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal à joindre lors de l'inscription.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Les participants doivent être entraînés et médicalement aptes à la pratique de la course à pied.

Art. 2 – INSCRIPTIONS.

La Course nature d'Héloïse 25km, Les Foulées d'Abélard 14km, la Course d'Astrolabe 7km

- **Les inscriptions se font en ligne via le site de notre partenaire www.timepulse.run jusqu'au jeudi 04 juillet 2019 minuit. (Vivement conseillé)**

- Ou par courrier : PTL 44 – Centre Héloïse – 44330 LE PALLET jusqu'au jeudi 04 juillet 2019 minuit, le cachet de la poste faisant foi (formulaire à télécharger sur www.ptl44.fr)

- Il appartient à chaque coureur de s'assurer du bon enregistrement de son engagement.

- L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment sur toutes les épreuves

- **Merci de privilégier l'inscription en ligne.**

- **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENREGISTRÉE SUR PLACE.**

Le Biathlon enfants (réservé aux enfant de 2006 à 2012)

- **Les inscriptions se font en ligne via le site de notre partenaire www.timepulse.run jusqu'au jeudi 04 juillet 2019 minuit. (Vivement conseillé)**

- Ou par courrier : PTL 44 – Centre Héloïse – 44330 LE PALLET jusqu'au jeudi 04 juillet 2019 minuit, le cachet de la poste faisant foi (formulaire à télécharger sur www.ptl44.fr)

- Ou sur place

- **Merci de privilégier l'inscription en ligne.**

- **POUR LES ENFANTS, PAS DE CERTIFICAT MAIS UNE ATTESTATION PARENTALE SIGNÉE AU RETRAIT DU DOSSARD.**

- **Par courrier** : PTL 44 – Centre Héloïse – 44330 LE PALLET **jusqu'au jeudi 04 juillet 2019 minuit cachet de la poste faisant foi.**

Pour toutes les courses :

L'inscription est validée uniquement **après acquittement des droits d'engagement** ET sous réserve de **vérification des certificats médicaux ou des licences.**

Licenciés : Seuls sont valables les Licences FFA – Triathlon – Pass Running, aucune autre licence sportive ne sera acceptée.

Non licenciés : Fournir obligatoirement un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** »

Ce document doit être daté de moins d'un an à la date de la course. **Seul ce type de certificat sera accepté.**

Nous vous conseillons vivement de scanner ces documents et les télécharger lors de votre inscription en ligne.

En cas d'absence ou de non-conformité de la licence ou du certificat le 4 juillet à minuit, votre inscription pourra être annulée sans remboursement.

Art. 3 – TARIFS

Distance	Nom de la course	Inscription avant la course
25 km	La Course Nature d'Héloïse	13€*
14 km	Les Foulées d'Abélard	10€*
7 km	La Course d'Astrolabe	8€*
	Biathlon des p'tits philosophes	Gratuit*

*Les frais d'inscription par internet comprennent 1€ supplémentaire correspondant aux frais de gestion (équivalent au coût d'un envoi postal enveloppe + timbre). Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de la commande (TVA 20%)

Art. 4 – ANNULATION

Uniquement sur présentation d'un certificat médical :

- jusqu'au 14/06/2019 : remboursement intégral hors frais de gestion (1€)

- du 15/06 au 04/07/2019 : retenue de 50% du montant payé + frais de gestion (1€).

PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE APRÈS LE 04/07/2019.

Art. 5 – CODE DE LA ROUTE

Sur certaines parties du parcours, les participants devront emprunter des escaliers, des pavés, des chemins, des trottoirs ou traverser de cours d'eau. Ils leur appartient d'y adapter leur allure pour éviter tout accident et de respecter les consignes données par les commissaires.

Les participants doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve emprunte des routes ouvertes à la circulation routière, les participants doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cet article.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation et de sécurité - santé et secours

Art. 6 – SÉCURITÉ

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents aux traversées de routes dangereuses et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des participants. La couverture médicale est assurée par la protection civile et un médecin.

Art. 7 – ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique des courses. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Art. 8 – DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIONS LÉGALES

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles qui seront prises à l'occasion de leur participation à cette journée. Ces images pourront apparaître sur le site de l'association PTL sans aucune contrepartie financière pour les participants.

Cette autorisation vaudra également pour les mineurs participants , accompagnés d'un adulte.

Cependant et pour satisfaire à la Loi du 6 janvier 1978, les participants pourront demander, par courrier recommandé avec accusé de réception, que leur informations personnelles soient supprimées ou modifiées

Art. 9 – L'ESPRIT COURSE NATURE

- Une grande partie des parcours est organisé sur des chemins et sentiers privés. Il est impératif que les participants respectent les lieux en ne jetant aucun papier, ni détritux d'aucune sorte.

respecter l'environnement : Des poubelles sont positionnées sur le parcours.

- respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins

- venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)

- pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.

- respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu.

Art. 10 – RAVITAILLEMENTS

Les courses sont en semi-autonomie. Des ravitaillements sont toutefois dispensés le long des parcours (2 ravitaillements solides et liquides pour le 25km et 1 ravitaillement pour le 14km et 7km).

Art. 11 – PARCOURS ET HORAIRES

Dimanche matin : 25km la course nature d'Héloïse : Départ 8h30

Dimanche matin : 14km et 7km : départ commun à 9h00

Dimanche matin : biathlon des p'tits philosophes : Départ 11h00

(Éveil Athlé 2012-2011-2010 : 2 boucles + 2 passages tir / Poussins 2008-2009
et Benjamins 2006-2007 : 3 boucles + 2 passages tir)

Les distances sont données à titre indicatif. A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs en danger ou tout cas de force majeure.

Les parcours que nous proposons empruntent des voies privées qui ne sont pas ouvertes en dehors de la course.

Art. 12 – REVENTE OU CESSIION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art. 13 – RETRAIT DES DOSSARDS, HORAIRES ET LIEU.

Pour vous permettre d'aborder votre course dans les meilleures conditions et sans stress inutile, les dossards seront à retirer soit :

Le samedi 6 juillet de 15h00 à 19h00 à la salle polyvalente du PALLET.

Le dimanche 7 juillet, à partir de 7h00, à la salle polyvalente du PALLET
(retrait possible jusqu'à ½ heure avant chaque course).

PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ AU RETRAIT DU DOSSARD

Art. 14 – CLASSEMENTS ET LOTS

Un lot offert à chaque concurrent

Lots ou coupes aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course.

Art. 15 – SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement entraînera la disqualification immédiate du concurrent selon la faute.

Art. 16 – CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Les coureurs sont susceptibles de satisfaire à un contrôle anti-dopage.

Les participants aux courses Hors Stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230 et suivants du Code du Sport.

Art. 17 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Ce règlement est expressément accepté dans sa globalité par les participants majeurs qui l'acceptent de par leur pré inscription ou leur inscription.

Ils s'engagent à en respecter les termes et à les faire respecter par les mineurs inscrits sous leur autorité.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.